

Logement des personnes sans abri et mal logées

# LE BAROMÈTRE DU CHANTIER NATIONAL PRIORITAIRE

**Les associations, unions  
et fédérations composant  
le collectif :**

Advocacy France, Association des Cités du Secours Catholique, Association Emmaüs, Association nationale des compagnons bâtisseurs, ATD Quart Monde, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif les morts de la rue, Comité des sans logis, Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Les enfants de Don Quichotte, Fédération de l'entraide protestante, Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL), Fédération des équipes Saint Vincent, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fédération nationale des centres Pact Arim, Fédération nationale habitat et développement, Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France Terre d'Asile, Habitat et humanisme, Les petits frères des Pauvres, Les Restaurants du Cœur, Médecins du Monde, Ligue des Droits de l'Homme, Secours Catholique, Union des professionnels de l'hébergement social (UNAF0), Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (UNAFAM), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ).

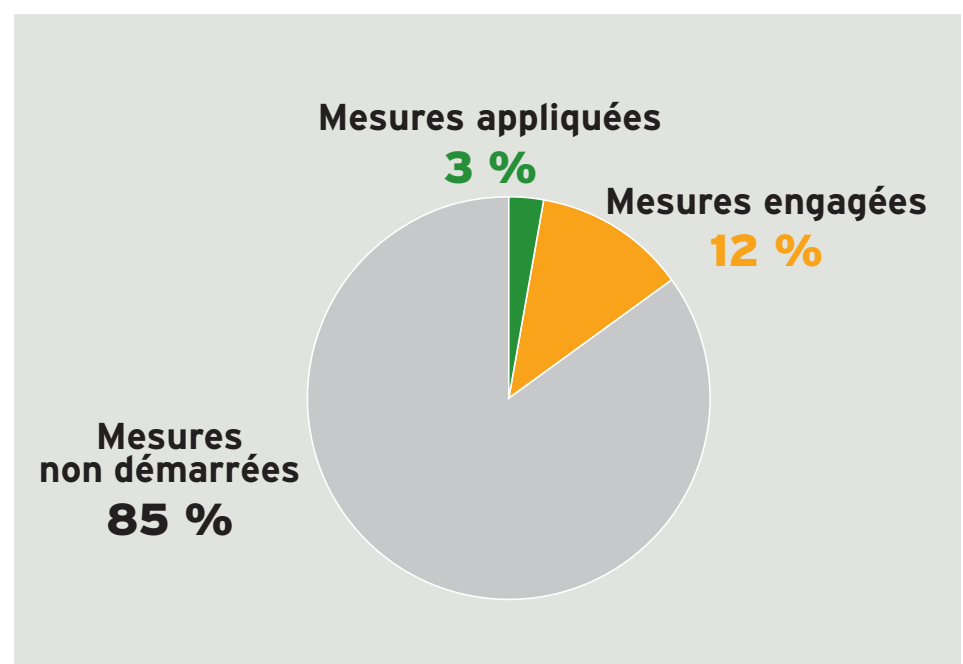
**L**e 29 janvier 2008, le Premier ministre a reçu les présidents des associations du collectif pour annoncer les engagements du gouvernement en faveur des sans abri et personnes mal logées. À cette occasion, il s'est engagé à prendre des mesures immédiates dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel 2008 - 2012.

Pour suivre la mise en place de ce « chantier national prioritaire », les associations ont élaboré un tableau de bord de **100 mesures** portant sur :

- la **gouvernance** du chantier (16 mesures),
- les actions de **prévention** (33 mesures),
- l'humanisation et la création de nouvelles places d'**hébergement** (15 mesures),
- et la mobilisation du parc de **logements** publics et privés (36 mesures).

**Ce baromètre, qui paraîtra tous les trimestres, présente l'évolution des mesures prises.**

Le diagramme ci-dessous propose la synthèse des résultats par l'ensemble des 100 mesures recensées.

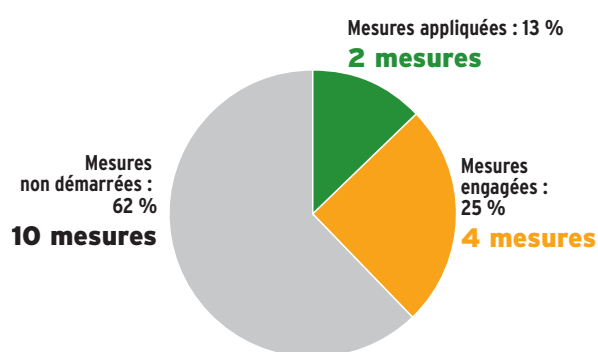


## Gouvernance - 16 mesures proposées

2 mesures appliquées - 4 mesures engagées - 10 mesures non démarrées

### Un démarrage de chantier difficile

Deux des 16 mesures répertoriées par le collectif des associations unies pour améliorer la gouvernance de la politique du logement et de l'hébergement ont été mises en œuvre par le gouvernement depuis le début de l'année 2008. Il a fallu cinq mois pour publier l'arrêté de nomination du haut fonctionnaire en charge de piloter ce programme pourtant décrété prioritaire et il n'aura pas été possible d'attribuer les 250 millions d'euros de crédits débloqués en urgence pour 2008.

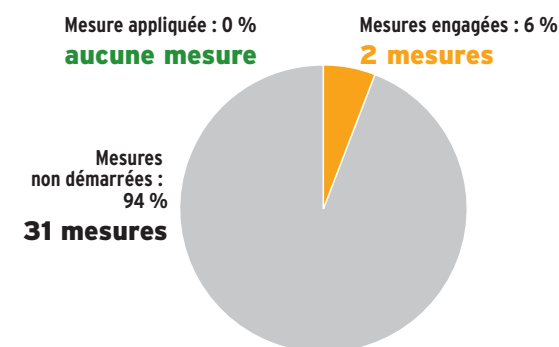


## Prévention - 33 mesures proposées

aucune mesure appliquée - 2 mesures engagées - 31 mesures non démarrées

### Marche arrière sur la garantie du risque locatif (GRL)

Alors que les associations proposent une garantie mutuelle et universelle, le rapport remis le 9 avril au ministre du Logement et au ministre de l'Économie défend un système à double vitesse en cantonnant la garantie des risques locatifs aux populations les plus fragiles. Pour être efficace économiquement et juste socialement, la GRL doit s'appliquer à tous les bailleurs - privés, publics, associatifs - et à tous les publics: comme l'a rappelé le président de la République dans son discours de Vandœuvre-lès-Nancy, le 11 décembre 2007, « en mutualisant les risques pour tous, on en réduira le coût pour chacun ».

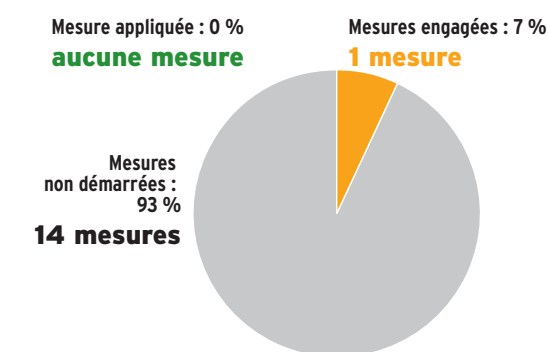


## Hébergement - 15 mesures proposées

aucune mesure appliquée - 1 mesure engagée - 14 mesures non démarrées

### Un travail de diagnostic au point mort

Pour tenter de répondre à l'urgence, le gouvernement s'était engagé à mener sans attendre des opérations « coup-de-poing » pour mobiliser immédiatement du foncier public et construire des places d'hébergement manquantes. Dans le même temps, des diagnostics départementaux devaient être conduits sous l'autorité des préfets. Sur le premier point, aucun moyen extraordinaire n'a été mobilisé pour mener ces opérations à bien avant l'hiver prochain et sur le deuxième, il semble que des réunions de consultation aient été organisées, au cas par cas... pas de quoi prendre en compte efficacement les besoins que nous identifions sur le terrain.



## Logement - 36 mesures proposées

1 mesure appliquée - 5 mesures engagées - 30 mesures non démarrées

### Application de la loi SRU (Solidarité et renouvellements urbains) de 2000 : aller de l'avant

Deux tiers des communes soumises à l'obligation de construire 20 % de logements sociaux n'ont pas atteint les objectifs qui leur ont été fixés par la loi et, parmi elles, une sur dix n'a pas financé un seul logement social. C'est inacceptable, et c'est le moment de le faire savoir officiellement: en juin 2008, le gouvernement s'est engagé à publier tous les constats de carence dressés systématiquement dans toutes les communes « hors la loi ». En plus de l'amende prévue en cas de carence, les associations proposent également que le préfet se substitue au maire pour délivrer les permis de construire et favoriser ainsi la construction de logement social.

